

PROJET D'EXTENSION DE L'OBLIGATION VACCINALE : UNE RÉPONSE INADAPTÉE ET DANGEREUSE

Synthèse

LE PROJET MINISTÉRIEL

Actuellement, trois vaccinations sont obligatoires, contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Jusqu'en 2008, un seul vaccin correspondait à cette obligation : le DTPolio. Sans adjuvant, il était très utilisé par les médecins et leurs patients (un million de doses vendues chaque année en France).

Depuis 2008, il n'existe plus de vaccins correspondant à l'obligation vaccinale. Seuls sont disponibles des vaccins comportant quatre, cinq ou six valences, au lieu des seules trois valences obligatoires.

En février 2017, le Conseil d'État a enjoint l'État de mettre à disposition du public un vaccin conforme à l'obligation vaccinale. La Ministre de la Santé avait trois choix possibles :

- Utiliser la réglementation sur la licence d'office pour faire fabriquer le DTPolio par un industriel autre que Sanofi, puisque celui-ci refusait de remettre sur le marché ce vaccin indispensable ;
- Adopter le même système de recommandation que la grande majorité des pays européens, avec une forte incitation à des vaccinations jugées indispensables ;
- Étendre le périmètre de l'obligation vaccinale.

La Ministre de la Santé, lors de son point presse du 5 juillet 2017, a annoncé choisir cette troisième solution.

LE PROJET ALTERNATIF

Nous proposons la voie de la persuasion, de la conviction et de la confiance en l'intelligence de nos concitoyens par une triple décision :

- Suspendre l'obligation vaccinale,
- Annoncer la mise à disposition prochaine de vaccins sans aluminium,
- Surveiller la couverture vaccinale et les risques sanitaires, de façon à rétablir une obligation vaccinale ciblée si la santé publique le nécessite.

Dans le même temps, il convient d'annoncer des mesures structurelles afin de stabiliser et renforcer la confiance de nos concitoyens (pharmacovigilance, indemnisation des préjudices, renforcement de la recherche publique).

LES RAISONS DE CE PROJET ALTERNATIF

1) Le projet ministériel repose sur une erreur d'analyse

La baisse de la couverture vaccinale est un risque que personne ne peut ignorer. La réponse à apporter ne doit pas être dogmatique mais basée sur des éléments précisément identifiés.

L'association E3M a fait réaliser un sondage par l'Institut BVA. En voici les résultats : **9 parents sur 10 continueraient à faire vacciner leur(s) enfant(s) si l'obligation vaccinale était levée.**

Parmi les 10% de parents « réticents », 37% feraient vacciner leurs enfants s'ils pouvaient disposer de vaccins sans aluminium. La couverture vaccinale serait alors portée à 93,7%, très proche de l'objectif de l'OMS d'atteindre un taux de vaccination de 95% de la population.

Le sondage confirme ce qu'avaient exprimé les jurys citoyens et professionnels de santé lors de la concertation sur la vaccination menée en 2016 à l'initiative de la précédente Ministre de la Santé : **les Français attendent des vaccins sans aluminium. C'est l'un des leviers principaux à mettre en oeuvre pour que se rétablisse la confiance vaccinale à hauteur des recommandations de l'OMS.**

2) Il impliquerait l'injection supplémentaire d'aluminium

La toxicité à long terme des adjuvants aluminiques n'a fait l'objet d'aucune investigation expérimentale officielle depuis leur introduction dans les vaccins en 1926. Les rares études de référence sur lesquelles se sont appuyées les agences sanitaires pour déclarer l'innocuité des sels d'aluminium sont obsolètes et méthodologiquement irrecevables, comme le démontre une récente publication des Annales Pharmaceutiques Françaises.

A contrario, les travaux les plus récents des **Pr Gherardi et Authier** (INSERM, 2015-2016) montrent que :

- L'aluminium perdure de nombreux mois au site d'injection vaccinale ;
- Il migre ensuite plus ou moins rapidement dans l'organisme, selon 3 critères : le site d'injection utilisé, le profil génétique, la dose d'aluminium injectée ;
- L'aluminium, en fonction des trois critères présentés ci-dessus, s'accumule plus ou moins dans le cerveau, ainsi que dans les ganglions lymphatiques et la rate, organes du système immunitaire.

Les malades atteints de myofasciite à macrophages ont une difficulté particulière à éliminer l'aluminium vaccinal, pour des raisons génétiques en cours de confirmation. Ils présentent un tableau maintenant bien identifié : épuisement chronique, myalgies chroniques, douleurs articulaires, troubles cognitifs sévères. 78% des malades doivent cesser toute activité professionnelle.

Plusieurs dizaines de milliers de Français pourraient être atteints de myofasciite à macrophages. Le Conseil d'État a établi une solide jurisprudence avec, depuis fin 2012, huit arrêts consécutifs favorables à la reconnaissance du lien entre aluminium vaccinal et myofasciite à macrophages. Des publications internationales (Grande-Bretagne, Israël, Portugal, Espagne et États-Unis notamment) montrent qu'il ne s'agit aucunement d'un « problème franco-français. »

Une récente revue de la bibliographie internationale (Morris G. and al. Metab. Brain Dis. 2017) conclut par ailleurs à une association entre l'utilisation de l'adjuvant aluminique et l'augmentation très notable des TED (troubles envahissants du développement) chez l'enfant, et celle du syndrome ASIA (syndrome auto-immun inflammatoire induit par les adjuvants) chez l'adulte.

3) Il amplifierait la méfiance des citoyens et professionnels de santé

Un tiers des médecins pense qu'il existe un risque avec les adjuvants. 20% des médecins ne font pas confiance au ministère de la santé et sur les 80% qui lui font confiance, la moitié estime que les autorités de santé sont influencées par l'industrie. Quant à l'ensemble des français, ils sont de plus en plus nombreux (41% en 2016) à estimer que les vaccins ne sont pas sûrs.

Ces chiffres montrent l'ampleur de la méfiance de l'ensemble de la population. Les Français veulent comprendre avant de décider, ils veulent être entendus et considérés comme des citoyens responsables.

LES ALTERNATIVES À L'ALUMINIUM EXISTENT

Trois possibilités existent pour que la population française ait accès à des vaccins sans aluminium :

- La remise à disposition du DTPolio sans adjuvant ;
- La remise sur le marché de vaccins utilisant le phosphate de calcium comme adjuvant ;
- Les injections de rappel vaccinal peuvent être effectuées sans adjuvant.

CONCLUSION

Les Français le disent avec force et à juste raison : ils veulent des vaccins sans aluminium. Ils l'ont réclamé, sans succès, lors de la concertation nationale sur la vaccination menée en 2016. Les Ministres de la Santé successives ont emboîté le pas de certains groupes de pression au détriment de voix raisonnables sans doute moins médiatisées.

Le Parlement a le choix entre deux décisions :

- Soutenir le gouvernement et étendre l'obligation vaccinale. Le risque majeur est que cette stratégie de la contrainte aboutisse à l'effet inverse du but recherché, avec une défiance accrue de l'ensemble de nos concitoyens vis-à-vis de la vaccination ainsi que des autorités sanitaires et politiques. C'est aussi injecter, en toute connaissance de cause, de l'aluminium supplémentaire dans l'organisme des enfants.
- Faire entendre au gouvernement que la voie choisie n'est pas la bonne et décider de **suspendre l'obligation vaccinale, tout en annonçant la mise à disposition prochaine de vaccins sans aluminium.** Cette mesure doit être accompagnée d'une **surveillance de la couverture vaccinale et des risques sanitaires**, de façon à rétablir une obligation vaccinale ciblée si la santé publique le nécessitait.

Il est maintenant du ressort des parlementaires de décider, en leur âme et conscience, de ce que sera le prochain paysage de la vaccination en France.

La Ministre a annoncé que cette extension serait effective dès le 1er janvier 2018. Cette affirmation nous choque profondément, car nous estimons que les députés et sénateurs ne sont pas élus par leurs concitoyens pour faire de la figuration.

Au-delà des appartenances politiques de chacun, la raison, les données scientifiques et le bon sens doivent prévaloir sur les peurs ou les injonctions.